

FOCUS SUR le devenir de nos déchets

Questions à Tri Garonne Environnement
Résultats de l'enquête « Parlons Déchets »

“ Pérenniser notre planète

De nombreuses activités sociales et économiques produisent des biens indispensables à la vie de tous les jours. L'ensemble de ces biens de consommation ou autres servent à se nourrir, s'habiller, se loger, se soigner, s'éduquer et se cultiver, se déplacer... Ils génèrent du bien-être pour la population et permettent de développer une vie moderne où chacun peut trouver sa place. Mais ces activités si importantes génèrent également des inconvénients qui portent atteinte à notre environnement et peuvent nuire aux générations à venir ou tout simplement à la pérennité de notre planète Terre. Nous parlons de la production de déchets ménagers ou tout autre déchet dont les volumes ne cessent de grossir jour après jour.

Beaucoup de chemin reste à faire

Des efforts ont déjà été réalisés pour les traiter de la meilleure des façons possibles mais beaucoup de chemin reste à faire pour réduire ces déchets au maximum.

L'ensemble de la population a un rôle particulier à jouer pour aider à solutionner ce problème qui se pose à nous. Le milieu naturel et les être vivants qui le composent,

sont fortement impactés par la production de déchets et leur traitement actuel, d'où la question de les réduire massivement. Il nous faut convaincre chaque citoyen que faire des déchets actuels, un futur produit noble réutilisable, c'est possible et incontournable.

Réaliser les objectifs fixés par la loi

La collecte sélective à 100%, le compostage, la récupération dans les déchetteries, l'achat en vrac, etc., sont autant de moyens qui nous permettront de réaliser les objectifs fixés par la loi. L'avenir nous appartient et sera ce que nous en ferons ; je suis très optimiste quant à l'engagement de chacun d'entre vous pour réussir le challenge qui nous attend.

La grande enquête que nous avons réalisée et qui est une réussite, démontre la prise de conscience de la population dans son ensemble et quelles sont les attentes par rapport à la résolution de cette question majeure.

Raymond Girardi



Tour d'horizon ...

Que deviennent nos déchets ?

Lorsqu'ils sont triés, nos déchets sont recyclés pour être transformés en de nouvelles ressources ! Nos ordures ménagères, traitées comme des déchets ultimes ne pouvant être valorisés, sont quant à elles enfouies.

DÉCHETS RECYCLABLES > valorisation

Les déchets recyclables triés par les habitants et déposés dans les points d'apports volontaires sont traités par la SEML du Confluent au Centre de Tri de Nicole (47). À partir de 2023, ils seront confiés au nouveau centre de tri de Damazan, situé sur l'éco-parc de ValOrizon, ce qui permettra de trier tous les emballages ménagers.

58%

des répondants à l'enquête « Parlons Déchets » souhaitent plus d'informations sur le devenir de leurs déchets.



1 Collecte

Les déchets sont collectés par la communauté de communes et transportés dans des bennes jusqu'au centre de tri.



4 Recyclage

Les balles sont enfin acheminées :
> vers des usines de recyclage pour servir à la fabrication de nouveaux produits
> vers des usines de valorisation des matières pour être transformées en combustible solide de récupération (CSR) dont l'incinération permet de fournir de l'énergie.

2 Tri

Ils sont alors triés plus finement par des agents selon le type de matériau : papier, carton, plastique opaque, coloré ou transparent, aluminium, acier...



3 Compactage

Les matériaux triés sont ensuite écrasés dans une presse et compactés sous forme de balles pour être plus facilement transportables.



ORDURES MÉNAGÈRES > enfouissement

Nos ordures ménagères sont traitées par ValOrizon, le syndicat de valorisation et traitement des déchets ménagers du Lot-et-Garonne.

1 Transport

Les déchets sont principalement acheminés sur le site d'enfouissement à Monflanquin (47) pour y être enterrés dans des Installations de Stockage pour Déchets Non Dangereux (ISDND).

2 Stockage

Les déchets sont stockés dans des casiers étanches prévus à cet effet, dans le respect des normes environnementales.



Les liquides générés par le stockage des déchets dans les casiers sont récupérés et ensuite traités pour être dépollués. Une fois contrôlées, ces **eaux** sont rejetées dans le milieu naturel.



3 Valorisation

Le **biogaz** produit par la dégradation de la matière organique contenue dans les déchets est capté par un système de drains. Si la quantité est suffisante, ce gaz est ensuite valorisé grâce à une centrale thermique ou électrique.



FOCUS SUR

5 déchets particuliers... Où les apporter ?

	Déchetterie	Commerce	Borne Le Relais	Pharmacie
Piles	✓	✓		
Ampoules	✓	✓		
Textiles et chaussures	✓		✓	
Radiographies	✓			✓
Médicaments				✓



NB : Pour les médicaments, les boîtes en carton et notices en papier sont à jeter dans les conteneurs de tri sélectif.

Seuls les emballages directement en contact avec les médicaments sont à rapporter à la pharmacie.

LES POINTS de collecte

Déchetteries



CASTELJALOUX
Rte de Marmande

HOUEILLÈS
Ancienne Gare



Commerces



CASTELJALOUX

- Bricomarché (sauf piles)
- Gamm vert
- Intermarché
- Leclerc



Bornes Le Relais



BOUGLON - *Le Clavier*

CASTELJALOUX
Déchetterie / Intermarché

CAUBEYRES
Salle d'exposition

FARGUES/O. - *Mairie*

HOUEILLÈS - *Déchetterie*

SAINTE-MARTHE - *Mairie*

VILLEFRANCHE DU QUEYRAN - *Mairie*

Pharmacies



BOUGLON

CASTELJALOUX

HOUEILLÈS



80

Zoom sur

2025

La tarification incitative

Information et accompagnement des usagers

Dans l'enquête sur les déchets réalisée en début d'année sur l'ensemble du territoire, environ 75 % des participants indiquent avoir besoin d'être davantage informés au sujet de la tarification incitative.

La communauté de communes accompagnera les habitants tout au long de cette démarche en les informant sur les modalités de mise en œuvre de la tarification incitative et les moyens de réduire leurs déchets.

Une réflexion est actuellement menée sur la création d'un futur service relations usagers qui permettra de suivre les demandes des habitants au quotidien ainsi que la mise en place d'une brigade verte pour lutter contre les éventuelles incivilités.

En 2025, la taxe d'enlèvements des ordures ménagères évoluera vers une tarification dite incitative avec une part fixe et une part variable en fonction de la quantité de déchets produits dans chaque foyer. Ce nouveau système de tarification nous permettra de maîtriser le coût de gestion de nos déchets.

La mise en place de la tarification incitative devra permettre de couvrir l'ensemble des frais du service, qui vont augmenter de manière très importante avec la hausse de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes). Initialement fixée à 25 €, chaque tonne de déchets envoyée à l'enfouissement nous coûtera 65 € en 2025, ce qui représentera un coût supplémentaire d'au moins 150 000 € !

L'augmentation générale des coûts influencera également le coût de la collecte et d'autres frais annexes au traitement comme le transport.

L'analyse financière menée par la communauté de communes montre que le coût majoritaire du service de gestion des déchets repose sur les ordures ménagères. Afin de ne pas voir augmenter le montant de notre facture, la seule solution consiste à accentuer nos efforts pour réduire de 50 % le volume de notre poubelle noire d'ici 2025.

En 2022, nous avons commencé à enregistrer une diminution de la production de déchets grâce à vos efforts, merci !

Comment sera calculée la TEOMi ? (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative)

UNE PART FIXE



calculée sur la base fiscale foncière

comprenant les charges fixes du service de gestion des déchets (passage du camion de collecte, accès aux déchetteries, tri des déchets recyclables...)

+ UNE PART VARIABLE



calculée en fonction du volume de déchets produits

comprenant soit le nombre d'ouvertures de la trappe du conteneur collectif d'ordures ménagères multiplié par le prix d'une ouverture, soit le nombre de levées du bac pucé

Moins le volume de déchets sera élevé
=
Moins le montant de la part variable sera élevé !

RÉDUIRE NOS DÉCHETS pour ne pas alourdir notre facture

Trier davantage nos déchets recyclables et composter nos biodéchets sont les premiers gestes qui nous permettront de réduire les quantités d'ordures ménagères et ainsi anticiper le passage à la tarification incitative.

 **Trier plus**
1/4 du contenu de notre poubelle pourrait être trié et recyclé en de nouveaux produits

Il est indispensable de poursuivre nos efforts de tri au quotidien en déposant tous nos emballages recyclables, contenants en verre et papiers dans les conteneurs prévus à cet effet sur les points d'apport volontaire.

Une démarche qui sera facilitée dès l'année prochaine avec l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques !

 **Composter**
1/3 du contenu de notre poubelle pourrait être composté et transformé en engrais

Pour valoriser les déchets de cuisine et de jardin, la communauté de communes propose aux habitants des composteurs individuels à prix réduit*. En complément, plusieurs communes ouvriront prochainement des sites de compostage partagé. D'autres solutions de collecte séparée des biodéchets seront progressivement déployées sur le territoire pour s'adresser à l'ensemble des foyers.

*prix de vente :
25 €, soit -65 %
de réduction sur
le prix d'achat



Les prochaines étapes



Formation et sensibilisation

2022

Premières formations pour accompagner les communes dans la mise en place de sites de compostage partagé, actions de prévention dans les écoles



Simplification du tri

2023

Extension des consignes de tri à tous les emballages plastique : pots de yaourts, films et blisters, barquettes, tubes, sachets et suremballages...



Tri à la source des biodéchets

2024

Déploiement sur le territoire des sites de compostage de proximité et/ou de solutions de collecte séparée des biodéchets adaptées aux communes



Application de la tarification incitative

2025

Installation de conteneurs collectifs pour les ordures ménagères avec système de badge et facturation des usagers selon le volume de déchets produits

Résultats de la Grande Enquête

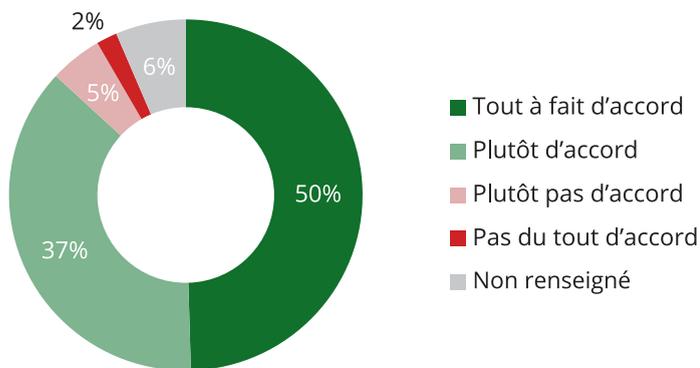
Le questionnaire proposé à tous les foyers de la communauté de communes en début d'année, avait pour objectif de recueillir les avis, les pratiques et les attentes des habitants concernant la gestion de leurs déchets ménagers. Un grand merci aux **1415 foyers** ayant participé à cette enquête dont voici quelques résultats.

Le compte rendu complet est disponible sur le site de la communauté.

La gestion des déchets, un problème majeur pour les usagers

87 % des foyers participants s'accordent sur le fait que des actions prioritaires doivent aujourd'hui être mises en place par leur collectivité. Pour 71 % des répondants, la responsabilité en matière de tri est surtout l'affaire de tous. Cette responsabilité relève également pour eux de la communauté de communes (34 %), de leur commune (27 %) et de l'Etat (13 %). Les projets en cours sur le territoire visent à répondre à ces attentes (voir p.5).

Diriez-vous que la gestion des déchets ménagers est aujourd'hui un problème majeur sur lequel votre collectivité doit mettre en place des actions prioritaires ?

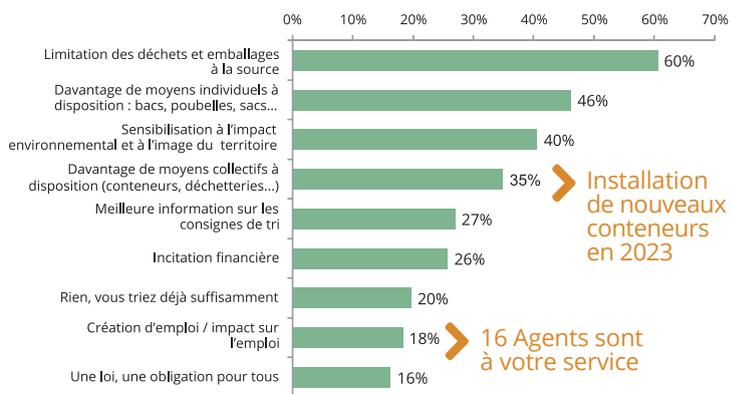


Limitation des déchets et emballages à la source

La responsabilité des industriels en tant que producteurs de déchets est un facteur déterminant pour les habitants, qui les inciterait à trier davantage.

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, publiée en 2020, prévoit notamment la fin de la mise sur le marché de tous les emballages en plastique à usage unique d'ici 2040.

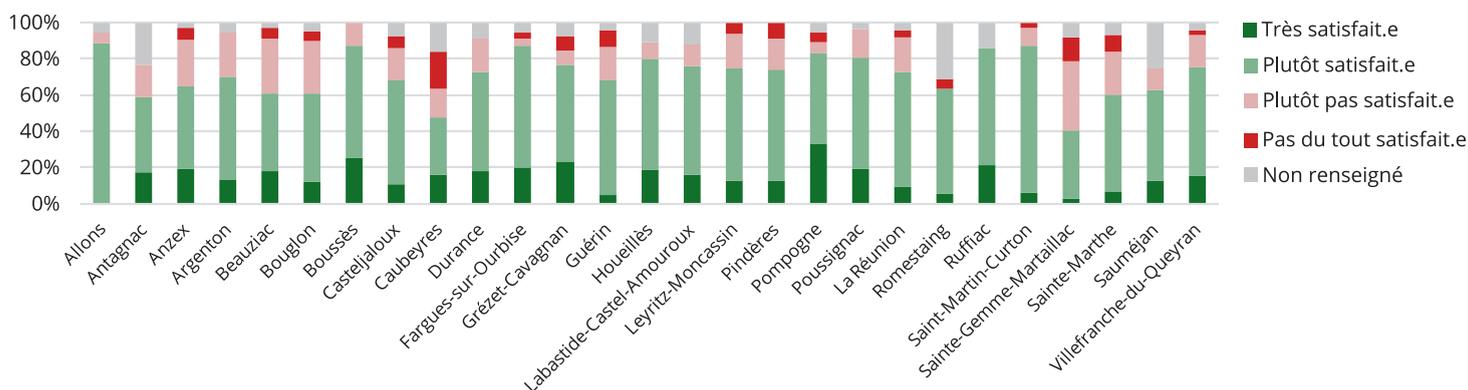
Qu'est-ce qui aujourd'hui pourrait vous inciter à trier davantage vos déchets et emballages ménagers ?



Des habitants majoritairement satisfaits du service

En matière de collecte et de tri sélectif, les répondants indiquent en grande majorité être plutôt ou très satisfaits du service mis en place par leur collectivité. Le niveau de satisfaction varie néanmoins selon les communes. Des actions spécifiques seront mises en place dans les communes concernées.

Au sujet de la collecte et du tri sélectif sur votre collectivité, vous en êtes :



PARLONS DÉCHETS !

Les pratiques sur le territoire

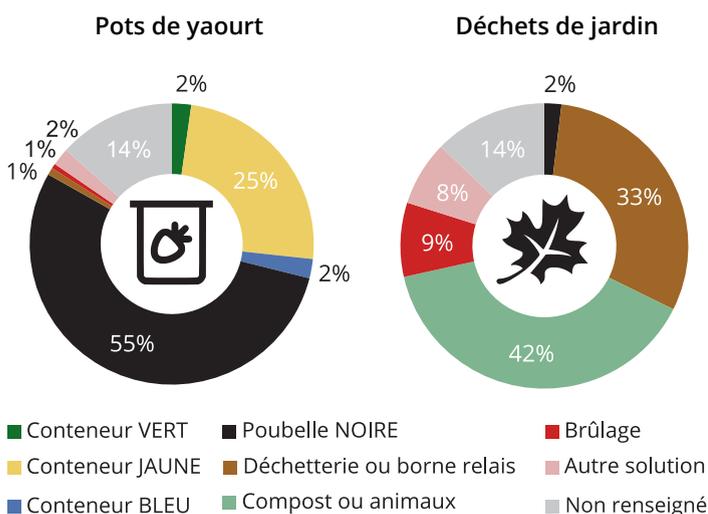
78 % des foyers participants indiquent que trier au quotidien leurs déchets et emballages ménagers est un geste très facile ou plutôt facile.

On observe dans l'enquête que les déchets recyclables (papier, verre et emballages ménagers) sont globalement bien triés dans les conteneurs des points d'apport volontaire et rarement jetés dans la poubelle noire.

Une majorité de répondants valorise ses déchets de cuisine, notamment grâce au compostage, mais un tiers jette encore ce type de déchets à la poubelle ! L'apport en déchetterie ou en borne relais est quant à lui largement favorisé pour les différents types de déchets spéciaux (appareils électroménagers, piles, ampoules, vêtements/textiles et produits toxiques).

Les bonnes pratiques semblent toutefois moins connues pour les pots de yaourt qui ne pourront être déposés dans le conteneur jaune qu'à partir de l'année prochaine.

Enfin, environ 70 % des foyers compostent ou apportent leurs déchets verts en déchetterie. Mais une part non négligeable d'habitants les brûle encore malgré l'interdiction en vigueur.



Aujourd'hui les pots de yaourts vont encore dans la poubelle noire. A partir de 2023, le nouveau centre de tri pourra accueillir tous les emballages en plastique : pots de yaourts, films et blisters, barquettes...

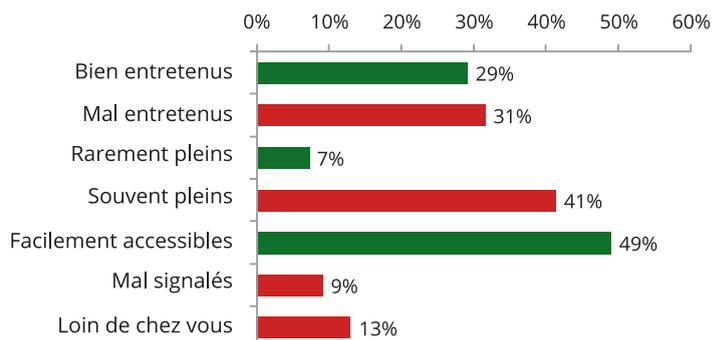
Pour rappel, le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit par la réglementation. Il est essentiel de préserver ces ressources en assurant leur retour au sol (jardinage au naturel, compostage).

Points d'apport volontaire : des avis partagés



Les points de tri (conteneurs jaune, bleu, vert) sont jugés souvent pleins par 41 % des répondants. Concernant leur entretien, les avis sont quant à eux assez partagés selon les communes.

Quel est votre avis sur les points d'apport volontaire ?



Communes (Nb. Répondants)	Propres	Sales	Rarement pleins	Souvent pleins
Allons (17)	17,6%	47,1%	17,6%	23,5%
Antagnac (16)	62,5%	18,8%	12,5%	18,8%
Anzex (31)	25,8%	19,4%	9,7%	35,5%
Argenton (53)	28,3%	37,7%	11,3%	41,5%
Beauziac (32)	18,8%	37,5%	3,1%	59,4%
Bouglon (59)	42,4%	3,4%	3,4%	32,2%
Boussès (8)	50,0%	0,0%	12,5%	25,0%
Casteljaloux (517)	22,4%	43,9%	7,4%	42,7%
Caubeyres (19)	42,1%	21,1%	5,3%	57,9%
Durance (22)	31,8%	22,7%	4,5%	45,5%
Fargues/O. (55)	50,9%	9,1%	7,3%	38,2%
Grézet-C. (26)	15,4%	26,9%	7,7%	26,9%
Guérin (44)	22,7%	31,8%	2,3%	40,9%
Houeillès (65)	35,4%	29,2%	6,2%	47,7%
Labastide-CA. (25)	28,0%	28,0%	12,0%	20,0%
Leyritz-M. (16)	43,8%	6,3%	6,3%	18,8%
Pindères (24)	45,8%	8,3%	12,5%	25,0%
Pompogne (18)	50,0%	5,6%	16,7%	11,1%
Poussignac (26)	19,2%	34,6%	3,8%	30,8%
La Réunion (74)	27,0%	35,1%	4,1%	60,8%
Romestaing (19)	47,4%	15,8%	21,1%	0,0%
Ruffiac (14)	50,0%	0,0%	14,3%	50,0%
St-Martin-C. (31)	38,7%	22,6%	3,2%	58,1%
Ste-Gemme-M. (37)	21,6%	40,5%	0,0%	51,4%
Ste-Marthe (86)	24,4%	41,9%	4,7%	55,8%
Sauméjan (8)	37,5%	75,0%	12,5%	50,0%
Villefranche du Q. (45)	37,8%	11,1%	11,1%	31,1%
Total (1415 dont 28 NR)	29,0%	31,4%	7,1%	41,2%

Ils en parlent



PAROLE D'HABITANTS

Monique et Jean-Louis

Sainte-Marthe

“ *Nous allons environ deux fois par mois à la déchetterie !* ”

Nous avons l'habitude de trier nos déchets et nous rendons régulièrement aux conteneurs sélectifs situés près de l'église de Sainte-Marthe pour y déposer le plastique, le papier et le verre. Concernant nos déchets organiques, comme les restes de légumes, nous en donnons une partie à nos poules et essayons de composter le reste.

Nous allons également environ deux fois par mois à la déchetterie de Casteljalous pour y apporter tout ce que nous ne pouvons pas jeter autrement : de la ferraille, des vieux meubles, des cartons, des cagettes et des déchets verts. Nous avons en effet un grand jardin et la déchetterie nous est très utile en période de taille des haies. Il faut dire que nous avons la chance d'avoir une remorque ! Nous avons d'ailleurs proposé à des voisins qui ne sont pas forcément équipés d'emporter leurs déchets lorsque nous effectuons un voyage à la déchetterie. Sur place, le personnel nous aide souvent à trier le contenu de notre remorque pour mettre les différents matériaux dans les bennes adaptées.

Formation des communes au compostage de proximité

À l'initiative de la communauté de communes et dans le cadre de la mise en place du tri à la source des biodéchets, 9 communes du territoire ont participé aux premières formations dédiées au compostage collectif :

Allons, Beauziac, Fargues-sur-Ourbise, Guérin, Labastide-Castel-Amouroux, Romestaing, Sainte-Marthe, Sauméjan et Villefranche-du-Queyran.

Objectif : maîtriser les principes fondamentaux pour ouvrir des sites de compostage partagé dans les communes. Des échanges avec l'ensemble des maires des communes mobilisées sont actuellement en cours pour déterminer l'emplacement de chaque site, le mode d'accès au composteur collectif et les outils de gestion du site.



QUESTIONS À..

Willy Rospars, Gérant de Tri Garonne Environnement
et Michel Zanette, Directeur technique et commercial

(de gauche à droite)

« Bien trier est un geste essentiel pour faciliter le travail de recyclage »

Quelles missions sont réalisées par Tri Garonne Environnement (TGE) pour la 3CLG ?

Située sur la commune de Sainte-Bazille, notre entreprise entièrement indépendante a pour vocation d'apporter des solutions sur le territoire en répondant aux besoins de la collectivité mais également des entreprises. Notre rôle consiste, en fonction des produits, à trier, conditionner, traiter ou acheminer les déchets vers des entreprises de recyclage ou des filières de valorisation.

Pour la communauté de communes, nous récupérons principalement les déchets de plâtre, les cartons et les encombrants qui sont déposés par les habitants dans les déchetteries. Ponctuellement, nous traitons aussi des gravats et des pneus hors filière éco-organisme.

Que deviennent ensuite les déchets ?

Les déchets de plâtre sont envoyés à des entreprises spécialisées pour être recyclés en de nouvelles plaques de plâtre.

Le carton est reconditionné sous forme de balles de 800 kg qui sont acheminées dans des papeteries, notamment vers des départements voisins (Gironde et Dordogne).

Concernant les encombrants, nous les trions par catégorie en mettant de côté les déchets métalliques et plastiques, bois, afin de les valoriser. Nous dirigeons ensuite ces déchets vers des filières de recyclage qui les transformeront en matières premières secondaires ou des entreprises qui les réutiliseront directement pour fabriquer de nouveaux produits.

C'est pourquoi au quotidien, bien trier est un geste essentiel pour faciliter ce travail de recyclage et réduire les coûts pour la collectivité.

Comment accompagnez-vous aussi les entreprises du territoire ?

Nous intervenons auprès d'entreprises locales en louant des bennes qui nous permettent de



récupérer leurs déchets pour ensuite les trier et les recycler. Nous travaillons par exemple avec Dumona à Sauméjan, la chaudronnerie CTAI et les Transports Dufieux à Casteljaloux, les Pépinières Martailac à Sainte-Marthe ou encore le P.O.L.E Sud Ouest Logistique à Bouglon.

Nous avons également traité l'ensemble des déchets générés par le chantier du Center Parcs. Ce sont au total plus de 3 500 tonnes de déchets (gravats, béton, plâtre, métaux, cartons, déchets verts, bois de palette..) qui ont ainsi pu être valorisés ! Il s'agissait d'un chantier labellisé HQE (Haute Qualité Environnementale), pour lequel nous avons mis jusqu'à 50 bennes sur le site.

Des bordereaux de suivi nous permettent d'assurer la traçabilité des déchets à chaque étape, garantissant ainsi leur acheminement vers des filières agréées.

TONNAGE DES DÉCHETS RECUPÉRÉS PAR TGE

dans les déchetteries de la CC Coteaux et Landes de Gascogne en 2021

Carton	171 T
Encombrants	422 T
Plâtre	11 T
Total	604 T

chaque année,
le recyclage du carton
permet à la communauté
de communes d'économiser

215 tonnes
de bois
1250 m³
d'eau
1535 MWh
d'électricité



À vous de jouer !

Cuisiner vos restes pour ne rien gaspiller ou détourner des objets du quotidien pour leur offrir un autre sort que la poubelle, c'est possible ! Voici quelques idées très simples à réaliser en famille ou entre amis.

LA RECETTE ANTI GASPI

Sirop de queues de fraises

Cuisinez-les pour ne rien perdre de ce délicieux fruit de saison !



L'astuce du chef !

Vous pouvez utiliser votre préparation comme un sirop classique avec de l'eau, en accompagnement d'une salade de fruits, en nappage d'une pâtisserie ou d'une tarte...

Ingrédients

- 60 g de queues de fraises (l'équivalent des chutes d'une barquette) avec un peu de chair et les éventuels morceaux de fraises abîmés
- 80 g de sucre de cannes
- 1 cuillère à soupe de jus de citron
- 125 ml d'eau

Préparation

- 1 Versez tous les ingrédients dans une casserole.
- 2 Amenez à ébullition en mélangeant régulièrement puis baissez à feu doux.
- 3 Laissez cuire pendant environ 15 minutes, jusqu'à ce que le sirop épaississe légèrement, en remuant de temps en temps avec une cuillère en bois.
- 4 Retirez la casserole du feu puis enlevez les grosses feuilles de fraises.
- 5 Filtrez le jus obtenu dans une passoire ou un tamis en écrasant la chair des fraises afin qu'elles libèrent tout leur jus.
- 6 Mixez la préparation dans un blender.
- 7 Laissez refroidir puis versez le sirop dans une bouteille que vous placerez au frigo (à consommer sous une semaine).

L'ATELIER FAIT MAISON *Décoration de jardin 100 % récup*

Recyclez vos objets du quotidien !

Idée 1 des bouteilles en plastique pour abriter vos plantations

Créez un jardin suspendu en recyclant des bouteilles en plastique dont vous aurez découpé un rectangle sur l'un des côtés. Vous pouvez utiliser des tailles et des couleurs différentes, les peindre, les décorer avec de la ficelle de jute ou percer des trous pour les accrocher au mur. Laissez libre court à votre imagination et il ne vous restera plus qu'à mettre vos fleurs dedans !

Idée 2 des boîtes de conserve détournées en photophores

Pour des photophores à l'esprit récup et une déco à zéro euro, percez des boîtes de conserve sur toute leur surface. Placez ensuite à l'intérieur une bougie et admirez l'effet à la nuit tombée !

Idée 3 des caisses de vin en guise de jardinières

Les caisses de vin en bois feront de parfaites jardinières pour une terrasse de caractère à la décoration responsable.

économique et ludique, la touche tendance pour décorer votre jardin avec originalité !

Matériel :

- bouteilles en plastique
- boîtes de conserve
- caisses de vin
- tout autre contenant recyclable qui vous vient à l'esprit





Opération nettoyage de la nature pour tous les habitants du village !

Cherchez avec eux les déchets et dessinez-les dans la bonne case pour qu'ils soient recyclés.

Solution du jeu au dos du journal.

LE COIN DES ENFANTS



www.3clg.fr



Coteaux et Landes de Gascogne

Communauté de Communes des Coteaux et Landes de Gascogne
2366, route des Châteaux - 47250 Grézet-Cavagnan
Téléphone : 05 53 83 65 60

Après lecture, conservez-moi ou recyclez-moi !

Édité par la Communauté de Communes des Coteaux et Landes de Gascogne
Directeur de la publication : Raymond Girardi, Président

Rédactrice en chef et mise en page : Laure Gravier (Circuit Com)

Comité de rédaction : Audrey Armellini, Patrick Dupin, Pauline Lefrançois, Céline Lenclos et Michel Ponthoreau

Crédits photos : cartons p1 ©TGE, portrait p1 ©3CLG, schéma p2 ©Macrovector-Freepik, éboueur p4 ©Gautier Willaume-Adobe Stock, verre p5 ©Olivier Truffé-Adobe Stock, déchetterie p8 ©Clorophylle-Adobe Stock, compost p8 ©Pixavril-Adobe Stock, portrait p9 ©TGE, carton p9 ©New Africa-Adobe Stock, sirop p10 ©Darya Lavinskaya-Adobe Stock, plantation p10 ©Kamonrat-Adobe Stock, jeu p11 ©Kharlamova_lv-Adobe Stock, recyclage p12 ©Roman Striga-Adobe Stock
Impression : MENTH'ALLO, 71 avenue Jean Jaurès, 47200 Marmande / Tirage : 7 200 exemplaires sur papier recyclé